



CSP probleme doije demissionner

Par **exotic74**, le **15/08/2014** à **11:45**

Bonjour, j'ai un problème car je suis en panique, enfaite j'ai 2 travaux, le principal de 35 heures/semaine et un autre de 7 heures/ semaine (travail de week end)...

J'ai un licenciement économique pour celui du 35 heures, pour avoir le CSP, et toucher mes 80% du salaire brut du travail de 35h, dois-je démissionné de celui de 7 heures?

car il me semble qu'on peut toucher notre chomage si on fait un travail pas supérieur a 25% et 7 c'est pas plus de 25% de 35.

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **15/08/2014** à **13:33**

Bonjour,

A priori, vous n'êtes pas obligé de démissionner du travail complémentaire mais une confirmation de Pôle Emploi serait plus sûre...